

Publié le 23 février 2017 à 07h24 | Mis à jour à 07h24

# Fonction publique: des ingénieurs de l'État issus de l'immigration se disent victimes de discrimination



Selon le leader syndical Marc-André Martin, la manière dont le gouvernement traite ses propres employés contredit la volonté exprimée par le premier ministre la semaine dernière. Philippe Couillard avait dit vouloir accélérer l'étude du projet de loi 98 afin de reconnaître, à leur juste valeur, les compétences professionnelles des immigrants.

PHOTO MARTIN TREMBLAY, ARCHIVES LA PRESSE



[Martin Croteau](#)

La Presse

(Québec) Le gouvernement Couillard refuse depuis deux ans que des ingénieurs de l'État issus de l'immigration soient payés en fonction de l'expérience qu'ils ont acquise dans leur pays d'origine. Une « hypocrisie », selon leur syndicat, alors que Québec veut faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail.

Le 28 août 2015, 23 ingénieurs du gouvernement formés à l'étranger ont écrit au ministre des Transports de l'époque, Robert Poëti, pour demander une révision des politiques de classement du Ministère.

Ils soutiennent que leur expérience à l'étranger n'a pas été considérée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) au moment de leur embauche. Ils ont donc été classés dans des échelons salariaux qui ne reflètent pas le nombre d'années de pratique.

## DROIT DE PRATIQUE

Ces professionnels ont pourtant réussi tous les tests imposés par l'Ordre des ingénieurs (OIQ) et obtenu leur droit de pratiquer au Québec.

« Nous trouvons que cette situation est inéquitable et ne tient pas compte de l'analyse rigoureuse de nos dossiers qu'a faite l'OIQ et les expériences reconnues par ce dernier pour nous attribuer des permis d'ingénieurs », peut-on lire dans la lettre.

« De plus, elle va à l'encontre des articles 16 et 19 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec », ajoutent les plaignants.

Dans une réponse écrite envoyée en février 2016, la directrice des ressources humaines du MTQ, Brigitte Duchesne, se montre sensible à la situation de ces employés. Elle soutient avoir adressé une « demande formelle » au secrétariat du Conseil du trésor, « de façon à soutenir une éventuelle reconnaissance de [leurs] expériences en génie acquises hors Canada ».

## « CHEAP LABOUR », DÉNONCE LE SYNDICAT

Or, un an plus tard, rien n'a bougé, dénonce le président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement (APIQG), Marc-André Martin.

« Le gouvernement se paye du "cheap labour", dénonce-t-il. Il est au courant de la situation et il ne fait rien. »

Il cite en exemple le cas d'un ingénieur qui a travaillé pendant cinq ans en Roumanie avant d'immigrer au Québec. Lors de son embauche au ministère des Transports, il a été rémunéré au plus bas échelon salarial, car il venait tout juste d'obtenir son permis de pratique de l'Ordre des ingénieurs. S'il était rémunéré à la hauteur de sa véritable expérience, il gagnerait environ 10 000 \$ de plus par année, dit M. Martin.

Selon le leader syndical, la manière dont le gouvernement traite ses propres employés contredit la volonté exprimée par le premier ministre la semaine dernière. Philippe Couillard avait dit vouloir accélérer l'étude du projet de loi 98 afin de

M. Martin accuse le gouvernement de faire preuve d'« hypocrisie ».

### « EN ANALYSE » AU TRÉSOR

Au bureau du président du Conseil du trésor, Pierre Moreau, on a réagi avec prudence aux commentaires de M. Martin.

« Le secrétariat du Conseil du trésor est sensible à la question de l'échelon salarial [des ingénieurs formés à l'étranger], a indiqué la porte-parole du ministre, Catherine Poulin. Cette question est actuellement en analyse. »



© La Presse, Itée. Tous droits réservés.